

10 000 euros d'amende pour Zemmour pour avoir défendu une « vérité historique » contestée

écrit par Christine Tasin | 3 avril 2025



Éric Zemmour. Photo © Jacques Witt/SIPA



Éric Zemmour. Photo © Jacques Witt/SIPA

Zemmour avait déjà été relaxé en première instance comme en appel, les associations droidelhommistes en étaient malades, elles ont donc traîné AVEC le PARQUET ! (aux ordres de qui, le Parquet, dites-moi...) notre Résistant en cassation où un nouveau procès a été déclaré nécessaire... et il vient d'être condamné en appel.

Ça coûte combien à la France ces procès multiples intentés par des enculeurs de mouche et des imitateurs de Pol Pot ?

Il avait dit que Pétain avait pu sauver DES juifs pendant l'occupation, évoquant une volonté de sauver des juifs français en abandonnant les autres aux autorités françaises. Certes, l'histoire a retenu le terrible épisode du Vel d'hivernal mais il n'a jamais dit que Pétain était un bon, un juste et qu'il n'était pas un criminel, il n'a donc pas contesté le « crime contre l'humanité ». Il a juste nuancé, relativisé un point d'histoire qui fait débat.

Relaxé pour le même fait en 2021 puis en cour d'appel en 2022, la Cour de Cassation a ordonné... un nouveau procès. Il est vrai que, dans la France de Macron où on tue des juifs et où les défenseurs des assassins pavoisent à l'Assemblée avec le drapeau des assassins du Hamas, l'urgence absolue est de condamner un intellectuel, passionné par l'histoire qui a juste essayé de rétablir une réputation fautive selon lui. Je ne prends pas parti sur le fond d'ailleurs, je n'ai pas étudié le dossier ni les archives de la Bibliothèque nationale et je vous avouerai que je m'en fous un peu. Je compis et conchie Pétain qui a collaboré – par tactique, par nécessité, ou par complaisance peu importe – et je ne vois pas pourquoi il serait si vital pour les associations dites droidelhommistes d'empêcher des citoyens, des écrivains, des historiens, de livrer le produit de leurs lectures, études, pensées. de nuancer la « vérité historique », au moins de lancer le débat.

Le vrai crime dans l'affaire c'est juste que, dans ce pays, les droidelhommistes très en cour ont fait voter des lois qui, sous prétexte de condamner les crimes contre l'humanité... prétendent interdire même la recherche et la contestation de ces crimes. Et même la simple discussion familiale sur le même sujet. Terrifiant. De quel droit ?

C'est bien l'essence même de l'humanité qui est piétinée. Juger, penser, approfondir, chercher, nuancer... conclure et penser par soi-même. Socrate, Montaigne... revenez, ils sont devenus fous !

Les lois du même tabac s'accumulent depuis des décennies, depuis que la gauche a été au pouvoir et y est restée parce que, au fond, tous ceux qui ont été au pouvoir depuis Mitterrand ont fait une politique de gauche... c'est dans l'air du temps, c'est/c'était exigé par les instances internationales, UE, CEDH, Cour de

Justice, OTAN, OMS, USA sous mandat démocrate – et pas seulement, il a fallu Trump pour arrêter la dérive-, CPI... Que ce soit Chirac ou Sarkozy, ils n'ont pas fait mieux que Hollande ou Macron... Tous les mêmes ou presque

Loi Gayssot

La loi n° 90-615 du 13 juillet 1990 tendant à réprimer tout acte raciste, antisémite ou xénophobe, dite loi Gayssot (du nom de son initiateur le député communiste Jean-Claude Gayssot) est une loi française. Elle est la première des lois mémorielles françaises.

Principale innovation juridique, elle réprime la contestation de l'existence des crimes contre l'humanité qui furent définis dans le statut du Tribunal militaire international de Nuremberg. La plupart des débats portant sur cette loi, lors de son adoption et ultérieurement, mettent en avant une possible atteinte à la liberté d'expression et à la liberté de recherche historique en général.

Lois mémorielles, elles se suivent et ne s'arrêtent pas... Ils n'ont pas encore trouvé le moyen de nous empêcher de lire, de nous instruire, d'utiliser notre cerveau... mais ils progressent. Il suffit de voir la dégénérescence des programmes scolaires et celle des programmes télévisés pour comprendre.

Liste des lois françaises relatives à la mémoire et à l'histoire

🇫🇷 Ajouter des langues ▼

Article Discussion

Lire Modifier Modifier le code Voir l'historique Outils ▼

Cette **liste des lois françaises relatives à la mémoire et à l'histoire** recense les textes de lois mémorielles français relatifs à des événements historiques.

Liste des lois par ordre chronologique [modifier | modifier le code]

- **Loi du 6 juillet 1880** ayant pour objet l'établissement d'une fête nationale¹.
- **Loi du 14 avril 1954** consacrant le dernier dimanche d'avril au souvenir des victimes de la déportation et morts dans les camps de concentration du 3^e Reich au cours de la guerre 1939-1945².
- **Loi du 13 juillet 1990** tendant à réprimer tout acte raciste, antisémite ou xénophobe, dite aussi loi Gayssot³ (*loi mémorielle*).
- **Loi du 18 octobre 1999** relative à la substitution, à l'expression « aux opérations effectuées en Afrique du Nord », de l'expression « à la guerre d'Algérie ou aux combats en Tunisie et au Maroc »⁴.
- **Loi du 29 janvier 2001** relative à la reconnaissance du génocide arménien de 1915⁵ (*loi mémorielle*).
- **Loi du 21 mai 2001** tendant à la reconnaissance de la traite et de l'esclavage en tant que crime contre l'humanité, dite aussi loi Taubira⁶ (*loi mémorielle*).
- **Loi du 23 février 2005** portant reconnaissance de la nation et contribution nationale en faveur des Français rapatriés, dite aussi loi Alliot-Marie⁷ (*loi mémorielle*).

Toutes ces lois sont clairement liberticides, permettant d'imposer une vérité historique, ce qui est contraire à toute démarche... intellectuelle, historique qui ne peut accepter une vérité immuable. On pourrait rire quand on voit que les défenseurs de ces lois nous traînent aussi au tribunal parce que nous dénonçons les crimes de l'islam... Je ne me lasserai pas de rappeler que j'ai été condamnée pour avoir crié « islam assassin » après l'assassinat des policiers de Magnancourt...

Mais on ne rit plus. La guerre fait rage qui ne dit pas son nom, elle s'appelle haine de la France et remplacement de population. Vous avez dit Eurabia ?

<https://resistancerepublicaine.com/2025/01/31/resistance-a-lis-lamisation-l-mort-on-fait-quoi-on-regarde-eurabia/>

Les dhimmis sont à l'oeuvre, ils font vivre et prospérer des ennemis de l'Etat qui se déclarent défenseurs des Droits de **l'homme** (pas de **L'Ho**mmes occidental, éduqué, amoureux de Socrate, de Pascal et de Molière, de l'homme libre ; ils sont amoureux de leur modèle mahométan qui permet de supprimer les libertés fondamentales, sous

l'égide du coran) ... ils vivent bien sur la bête et ils réussissent à pourrir

Eric Zemmour a tout dit. C'est un procès politique qui lui est fait, comme à Marine le Pen. Le but étant bien évidemment de le faire passer pour un raciste, de le salir.. et d'utiliser cet argument pendant les échéances électorales si ce n'est, à terme, pour le faire interdire de candidature comme ils ont fait avec Marine.

Éric Zemmour n'a pas tardé à réagir à ce verdict. Dans un communiqué de presse, il a dénoncé une décision motivée par des considérations politiques. « *La justice politique a encore frappé* », a-t-il déclaré, dans un parallèle avec la décision récente rendant [inéligible Marine Le Pen](#) pour l'élection présidentielle de 2027.

« *À aucun moment je n'ai souhaité défendre Pétain ni minimiser l'ampleur du massacre des Juifs pendant la Seconde Guerre mondiale* », s'est-il insurgé. « *Ce procès n'a rien d'historique. Il m'est fait (...) pour des raisons politiques. Une fois de plus.* »

Affirmant son intention de ne pas céder, Éric Zemmour a annoncé son pourvoi en cassation afin de contester cette condamnation.

<https://www.valeursactuelles.com/politique/eric-zemmour-condamne-a-10-000-euros-damende-pour-avoir-dit-que-petain-etait-un-sauveur-de-juifs>